

Déclinaison de l'Artisanat dans le projet de révision du SDRIF à l'horizon 2030

Avis de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France,
en concertation avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat Départementales

Saisine 2013

Titre	P.	Artisanat (ou TPE) évoqué (déjà présent dans version 1 mais non repris dans le 1 ^{er} tableau des observations CRMA)- <u>(modifications par rapport à la version 1)-</u> <u>(modifications proposées par la CRMA IdF)</u>	Artisanat ou ses thématiques proches ne sont pas évoqués (déjà présent dans version 1 mais non repris dans le 1 ^{er} tableau des observations CRMA)- <u>(modifications par rapport à la version 1)-</u> <u>(modifications proposées par la CRMA IdF)</u>	Commentaires
Fascicule « Vision régionale »				
Préambule	6 et 7	[le SDRIF] détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.		La CRMA prend acte que le SDRIF identifie dans son préambule, la composante artisanale sur son territoire, d'où une déclinaison de l'Artisanat attendue dans l'ensemble du document.
1. Vivre en Ile-de-France : une région au pluriel				
1.6 Des quartiers renouvelés	24		<u>Ils imaginent chaque quartier disposant de services, de commerces et d'artisanat, d'écoles, de lieux de travail, et des moyens de transports pour rejoindre d'autres lieux à l'offre complémentaire.</u>	L'artisanat commercial et l'artisanat de production sont importants dans la vie au quotidien des quartiers
	54		<u>Afin de faire face à la croissance des déplacements et garantir l'accès à la mobilité pour tous, il convient également de compléter le réseau routier francilien qui ne pourra s'affranchir d'actions en faveur d'une meilleure intégration environnementale de ses infrastructures, d'une requalification progressive du réseau en faveur d'un partage de la voirie et du développement des modes actifs.</u>	Tenir compte de la problématique de transport des camionnettes des entreprises artisanales, stationnement, places de livraison...

Fascicule « Défis, projet spatial et objectifs »				
Préambule	10 et 11	[le SDRIF] détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.		La CRMA prend acte que le SDRIF identifie dans son préambule, la composante artisanale sur son territoire, d'où une déclinaison de l'Artisanat attendue dans l'ensemble du document.
1-Les Défis : accompagner la transition sociale, économique et environnementale de l'Ile-de-France				
1.1 Agir pour une Ile-de-France plus solidaire				
Un accès au logement et aux services publics à garantir				
Des équipements et des services locaux indispensables pour améliorer la qualité de vie	27	Chaque habitant doit avoir au plus près de chez lui, les services nécessaires à son épanouissement. [...] Garantir l'accès aux commerces de proximité, <u>à l'artisanat</u> , aux marchés, ou aux nouveaux circuits courts de distribution, y compris dans les secteurs défavorisés, sera un facteur significatif d'amélioration des conditions de vie.		Oui, garantir l'accès à l'artisanat est essentiel au fonctionnement urbain au quotidien.
1.3 Conforter l'attractivité de l'Ile-de-France et accompagner la conversion écologique et sociale de l'économie	38			La formation ayant un rôle majeur dans la conversion écologique et sociale de l'économie, les Centres de Formation des Apprentis (CFA) pourraient être davantage mis en avant.
Des crises à surmonter par la diversification de l'économie et de l'innovation	41		[La montée en puissance des pôles de compétitivité] est d'autant plus cruciale que les développements de l'économie de la connaissance ont un effet d'entraînement sur tous les segments de l'économie et inversement.	Particulièrement vrai pour les activités artisanales de sous-traitance dans les domaines d'activités de ces pôles de compétitivité.
	41		Il est plus que nécessaire d'accompagner le système productif francilien dans son repositionnement et de renforcer l'ancrage territorial des activités.	A ce titre, l'artisanat représente un vecteur d'activités et d'emplois non délocalisables.
Une transition de l'économie vers un modèle durable à engager	41		L'épuisement des ressources en matières premières [...] imposent de miser sur l'introduction d'écoconception du bâti	Thématique de l'éco-construction dans le bâtiment et de la rénovation énergétique du parc existant
	43		en affirmant mieux ce qui fait l'originalité et l'identité de l'Ile-de-France: une économie diversifiée, bien ancrée dans son territoire.	L'artisanat représente un vecteur d'activités et d'emplois non délocalisables.
Des dynamiques économiques territoriales à rééquilibrer				
Un développement plus équilibré du logement et de l'emploi à rechercher	43		La difficulté à se loger à un coût abordable se traduit par un éloignement, elle freine les mobilités résidentielles et par	Problème de logements des apprentis, des collaborateurs et

			ricochet les mobilités professionnelles. L'adéquation locale entre le besoin des entreprises et le profil des actifs résidents est de moins en moins garantie.	salariés dans les secteurs d'activités artisanales
	44		Dans une économie en pleine mutation, et surtout parce que l'Île-de-France a une population qui est et restera jeune, la formation des individus est fondamentale pour permettre une adaptation rapide aux changements. Une part grandissante en sera probablement assurée aussi via les réseaux numériques, mais les formes classiques d'enseignement et d'apprentissage vont perdurer. La localisation des lieux de formation et leur accessibilité conservent un caractère stratégique.	Questions de l'implantation des lieux de formation en apprentissage
	44		La disponibilité des locaux d'entreprises est déterminante, à condition qu'ils soient bien reliés par les transports et qu'ils offrent des perspectives de valorisation	Ces locaux d'entreprises ne doivent pas uniquement concerner des bureaux mais également prévoir des locaux ou ateliers artisanaux, dans l'objectif d'une mixité des fonctions
	44		Le tissu économique local doit viser une diversité suffisante pour ne pas subir les contrecoups d'une spécialisation rendue fragile par des cycles économiques rapides et brutaux. C'est aussi par une réelle mixité des fonctions urbaines, permettant l'insertion de l'activité économique au coeur des espaces de vie tirant profit de leur polarité, que la vitalité urbaine de demain sera garantie.	L'Artisanat représente à ce titre un très bon levier de diversification de l'activité ancrée sur les territoires.
	44	<u>Le commerce de proximité et l'artisanat devront être favorisés dans le cœur des villes et des quartiers.</u>		Oui, tout à fait. Les activités artisanales qu'elles soient commerciales ou de production doivent être favorisés dans le cœur des villes et des quartiers.
2 Le projet spatial : Ile-de-France 2030				
2.2 Les trois piliers du projet spatial				
Relier, structurer : une métropole plus connectées et durable	58		<u>Des installations logistiques plus proches des quartiers permettront une distribution basée davantage sur le commerce et l'artisanat de proximité et les circuits courts.</u>	L'artisanat commercial est une composante des activités de proximité.
Polariser-équilibrer : une métropole plus diverse et plus intense				
	63	<u>Les zones d'activités économiques seront densifiées, permettant leur revitalisation économique dans une logique de rationalisation de l'espace et en réponse aux besoins locaux. Ainsi revitalisés et bien desservis, ces secteurs permettront l'accueil de nouveaux locaux adaptés, de nouveaux emplois et permettront de nouveaux échanges. De plus, certains territoires, notamment dans les espaces périurbains et ruraux, seront redynamisés à travers un processus de réindustrialisation par la relocalisation de PME/PMI innovantes ou d'artisanat. Ce développement de l'emploi tiendra compte des évolutions du tissu productif et se fera en lien avec les besoins en formation professionnelle, initiale ou tout au long de la vie, de qualité et cohérent avec les objectifs de développement économique.</u>		Une entreprise artisanale peut aussi être une PME-PMI et aussi être innovante.

Révéler les atouts métropolitains des territoires ruraux				
	73		<u>Le renforcement de ces pôles comme lieux privilégiés d'efforts de construction de logements et d'accueil d'activités se traduira par des potentiels d'extension urbaine plus importants mais des exigences de mixités sociales et fonctionnelles et d'intensification urbaine plus soutenues.</u>	Prévoir l'implantation d'activités artisanales
	73	<u>Les fonctions assurées par les espaces ruraux sont multiples : gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, contribution à la qualité du cadre de vie, production alimentaire, adaptation à la crise énergétique, dynamisme économique et touristique, création de lien social. Elles seront garanties ou rétablies afin qu'elles permettent aux acteurs économiques (agriculteurs, sylviculteurs, artisans, acteurs du tourisme) de maintenir et de développer leurs activités.</u>		
	74	<u>À cet égard, le réseau des parcs naturels régionaux sera renforcé grâce aux quatre parcs existants (Oise Pays de France, Vexin français, Haute Vallée de Chevreuse et Gâtinais français) et aux projets en cours (Brie et Deux-Morin et Bocage gâtinais) et permettra un développement touristique important, mais aussi la valorisation de l'artisanat local, des terroirs, du patrimoine, des loisirs et des espaces naturels.</u>		Oui, mais ne pas limiter l'Artisanat aux territoires ruraux, des PNR
	74	<u>Enfin, l'activité artisanale et industrielle des espaces ruraux devra être maintenue et développée, notamment en ce qui concerne les PME industrielles et de construction ou encore agroalimentaires, à proximité d'un marché de consommation important.</u>		
	74	<u>À la faveur de l'essor des agromatériaux et des écomatériaux, des filières spécifiques pourront se constituer, par exemple pour l'industrie alimentaire mais aussi pour le secteur des travaux publics (matériaux isolants et constructifs : chanvre, laine, bois, etc.).</u>		Lien avec le secteur du Bâtiment dans l'artisanat et l'éco-construction
3 – Améliorer la vie quotidienne des Franciliens				
3.1 Construire 70 000 logements par an et améliorer le parc existant pour résoudre la crise du logement				
Réaliser un effort de construction sans précédent	84-86	Par ailleurs, dans un contexte de réduction de l'offre accessible et d'exacerbation des tensions dans l'ensemble de la chaîne du logement, certains publics spécifiques sont particulièrement fragilisés par la pénurie. La construction doit donc permettre le développement : [...] de places d'hébergement à destination des jeunes travailleurs, <u>apprentis</u> et salariés ;		On pourrait également préciser « <u>proche des lieux de travail et à des coûts raisonnables</u> ».
Construire la ville sur la ville, renforcer les centralités	89		Pour être acceptée, [la densification] doit s'articuler avec une offre renforcée de commerces, <u>d'artisanat</u> et de services...	

Une ambition forte en faveur de la densification des espaces déjà urbanisés	89	<u>Le SDRIF vise, dans les espaces urbanisés, à accroître entre 2008 et 2030 les capacités d'accueil des tissus déjà existants, en augmentant et diversifiant l'offre de logements dans les espaces d'habitat, mais aussi en matière d'emploi en renforçant la mixité des fonctions, notamment le maintien et l'accueil d'une économie de proximité (commerces, artisanat et services).</u>		Ne pas mélanger un secteur d'activité (exemple : commerce, artisanat) et un type d'entreprises (exemple : TPE, PME-PMI)
3.2 Créer 28 000 emplois par an : un objectif ambitieux pour lutter contre le chômage				
Améliorer les équilibres habitat/emploi au sein des bassins de vie	93	C'est un enjeu d'équilibre d'échelle régionale tout autant qu'intercommunale : le développement de l'économie résidentielle est une condition sine qua non du développement local, de la mixité sociale et de la mixité des fonctions urbaines. Il peut couvrir de multiples réalités : polarités d'emploi tertiaire local, économie de services à la personne, tissu industriel de PME/TPE, tourisme, commerce et artisanat, économie sociale et solidaire.		L'artisanat en tant qu'activité de proximité est une des composantes de l'économie résidentielle. Le secteur artisanal, ancré territorialement allie donc économie productive et économie résidentielle.
3.3 Garantir l'accès à des équipements et services publics de qualité				
Conforter à l'échelle des bassins de vie l'armature de pôles d'équipements et de services, notamment publics	94		[Les équipements et services publics] participent directement de la mixité sociale et de la mixité des fonctions urbaines, en encourageant une proximité et un équilibre entre logements, activités et équipements [...] Les équipements et services, notamment publics, de proximité, de nature très diverse (de santé, sociaux, culturels, de formation, commerciaux, numériques, les espaces verts et de loisirs...) contribuent fortement à la qualité de vie et à l'animation des quartiers.	Garantir aux professionnels l'accès homogène à un réseau équilibré de déchetteries en petite couronne (ceci afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens par la réduction des dépôts sauvages)
	96		Malgré un nombre d'équipements considérablement accru depuis quarante ans, des disparités et carences demeurent, voire se creusent : certains secteurs géographiques présentent une offre insuffisante en termes d'accès à la formation, à la culture, à l'offre de soins, ou encore aux commerces et à l'artisanat de base.	Commerces et artisanat de base, au sens d'activités de proximité vont de pair.
	96		L'offre de transports collectifs desservant ces pôles de centralité, en particulier ceux des territoires hors agglomération, devra être pensée de manière à garantir l'accessibilité des équipements et services (offre de soins, culture, commerces et artisanat etc.) à l'ensemble de la population.	L'accès à l'artisanat commercial est tout autant important que les autres équipements et services cités.
Organiser les établissements d'enseignements	96-97	<u>L'apprentissage, destiné au 16-25 ans, est une voie de formation attractive qui connaît une forte progression de ces effectifs. Cette évolution impacte le dynamisme économique et s'accompagne d'une diversification et d'une extension de l'offre de formation, permettant son développement et son rééquilibrage sur le territoire francilien. Dès lors, les centres de formation d'apprentis sont confrontés aux mêmes impératifs d'accessibilité ; les jeunes apprentis devant pouvoir faire un lien efficace, en coût et en temps de déplacement, entre leur lieu de résidence, leur école et leur entreprise. [...] des besoins nouveaux sont identifiés en matière de</u>		Oui

		<u>logements spécifiques. La mise en place de ces établissements structurants, mais également la carence actuelle, rendent indispensable le développement de l'internat. Il offre à des jeunes un cadre de travail plus favorable que celui de leur environnement familial et social, et permet également à tous d'accéder à une offre de formation diversifiée</u>		
3.4 Concevoir des transports pour une vie moins dépendante à l'automobile	100			
Décongestionner et mieux partager un réseau viaire achevé	105		Le boulevard urbain, défini comme un axe multimodal structurant support d'une intensité urbaine où cohabitent la fonction de desserte, la fonction sociale (commerces et artisanat, promenade, etc) et la fonction urbaine, constitue une réponse adaptée. Sur ces axes, il est nécessaire de réduire la place dévolue la voiture individuelle au profit des transports collectifs et des autres modes. Dans le réaménagement des boulevards urbains structurés par des TCSP, la nouvelle répartition de la voirie devra intégrer l'acheminement des livraisons. En cas d'implantation latérale, les aménagements nécessaires seront effectués (ex : contrallées) afin de faciliter les livraisons. Les TCSP ne doivent pas constituer des coupures urbaines, mais au contraire structurer et hiérarchiser l'espace urbain. Le réseau principal est majoritairement visé par cette évolution.	Bien tenir compte de la problématique de transport des camionnettes des entreprises artisanales, stationnement, places de livraison...
	108		Ainsi, le réseau à caractère structurant de voirie doit devenir le support de nouveaux axes métropolitains, avenues et boulevards urbains, construits autour d'une voirie multimodale requalifiée. [...] afin d'offrir une véritable alternative à la voiture particulière. [...] Les anciennes routes nationales radiales convergeant vers Paris en traversant les territoires en proximité de Paris sont naturellement pressenties pour muter en boulevards urbains (RD19, RN7, RN20/RD920, RN34, RN3, etc.) de même que les axes desservant des polarités existantes ou futures hors de la zone agglomérée dense.	
	115		L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti, qui contribue à maîtriser la demande d'énergie, permet d'améliorer la performance environnementale dans le cadre de requalifications urbaines.	Thématique de l'éco-construction
	115 - 116		Par ailleurs, les objectifs de construction de logements, les programmes d'immobilier d'entreprise et la réalisation de nouvelles infrastructures de transport sont susceptibles de générer une production fortement accrue de déchets de chantiers. La prévention, leur réutilisation et leur recyclage au plus près des chantiers, en zone dense en particulier, doivent être renforcés, pour limiter notamment le stockage de déchets inertes à la périphérie de la ville, sur des terres agricoles. À cet égard et dans la mesure du possible, il convient de privilégier les opérations de réhabilitation, moins génératrices de déchets par rapport aux opérations de démolition-reconstruction, et de réutiliser le plus possible les déchets de chantiers et les matériaux excavés sur site, notamment dans le cadre de grands	Oui

			chantiers structurants à l'échelle régionale.	
4. Consolider le fonctionnement métropolitain de l'Île-de-France				
4.1 Refonder le dynamisme économique francilien	120		Cependant, ce fonctionnement ne repose pas que sur des fonctions d'exception. Métropole mondialisée et métropole du quotidien vont de pair.	Dans la métropole du quotidien, l'Artisanat joue évidemment un rôle central de proximité, d'animation des quartiers et de lien social.
	126		Enfin, Paris constitue un pôle d'attraction commercial exceptionnel, couvrant la gamme la plus large de produits et de services. Les grandes opérations d'aménagement en cours et en projet intègrent de plus en plus le commerce dans leur programmation, les centres commerciaux anciens sont requalifiés, les grandes gares parisiennes deviennent de nouveaux espaces marchands. Cet effort de modernisation et de restructuration, de densification dans le centre de Paris, avec le projet des Halles, sur les principaux axes commerçants et les centres de quartiers doit être poursuivi.	Intégrer le commerce et l'artisanat dans les opérations d'aménagement en cours
Renforcer la diversité économique et favoriser la conversion écologique et sociale de l'économie				
Réindustrialiser l'Île-de-France et faciliter le développement de nouvelles filières	127		<u>De nouvelles filières ou la mutation de filières présentes en Île-de-France sont à encourager pour créer des activités et des emplois nouveaux. Qu'il s'agisse [...] de l'efficacité énergétique, (des produits, des process et des réseaux, écomatériaux, recyclage et valorisation des déchets, outils de mesure de la pollution, production d'énergies alternatives, etc.).</u>	Lien avec la thématique de l'éco-construction
	127		Pour cela, il faut promouvoir les démarches de réhabilitation de sites ou de création de parcs industriels et artisanaux , notamment en revalorisant et en maintenant les zones d'activités de la zone dense et en préservant le tissu productif. Les opérations de réhabilitation et de création des parcs d'activités doivent permettre de compléter l'offre à destination des entreprises artisanales. Des surfaces adaptées à la taille des entreprises artisanales de production et du bâtiment devront être aménagées afin de permettre aux entreprises artisanales (qui travaillent souvent en sous-traitance des entreprises industrielles) de s'installer. Ceci favorisera le développement de filières mieux structurées sur un territoire.	La centralité, la proximité des donneurs d'ordre et l'accessibilité sont des composantes essentielles de l'implantation des entreprises artisanales de sous-traitance. Des locaux adaptés à des prix accessibles sont également indispensables.
	127		Les écoactivités constituent une filière de développement stratégique qui pourrait générer de nouveaux emplois dans des métiers et des niveaux de qualification très variés.	Elles génèrent et pourront générer davantage d'emplois dans les entreprises artisanales.
	127	La recherche d'une plus grande mixité doit s'opérer le plus possible dans les opérations à dominante économique en proposant des lieux qui ne soient plus uniquement réservés à l'accueil d'entreprises. L'organisation de ces nouveaux espaces a vocation à créer de véritables « centres de vie », alliant activités, commerces, artisanat , équipements et		Oui, la mixité fonctionnelle doit intégrer la dimension artisanale.

		services notamment publics, et dans la mesure de leur acceptabilité, les zones résidentielles.		
Renouveler et densifier l'offre de locaux et d'emprises d'activités notamment pour les PME/TPE et pour l'artisanat	127 - 128	Le développement des PME/TPE, au fort potentiel d'innovation et de création d'emplois est un enjeu économique majeur. <u>L'artisanat et le commerce de proximité ont également un gisement très important d'emplois et d'offres en apprentissage indispensable à l'économie de proximité mais aussi à l'offre urbaine et au lien social.</u> La conception de l'aménagement des espaces économiques qui leur sont nécessaires doit connaître, plus qu'une adaptation, une profonde transformation. Moins extensive, elle doit viser à réinvestir l'existant, à intégrer les principes de qualité et d'efficacité environnementales, de compatibilité avec les autres usages de l'espace. Elle doit faciliter les reconversions et la réversibilité. L'offre d'espaces d'activités doit être d'abord rendue plus lisible et plus cohérente avant d'envisager des extensions.		<p>Dans le titre, ne pas différencier un type d'entreprise et un secteur d'activités.</p> <p>Bien intégrer les besoins des entreprises artisanales dans la configuration de ces espaces d'activités (ateliers, show-rooms...). Veiller de plus à développer la synergie entre les entreprises artisanales « innovantes », à savoir le développement de clusters « éco-construction » du BTP par exemple</p>
	128		<p>Les grandes mutations économiques, la mondialisation des marchés, la tertiarisation de l'économie, mais aussi la normalisation internationale croissante, ont concouru, ces dernières années à faire émerger une nouvelle génération de zones d'activités, sous forme de parcs d'activités, de vocations diverses. Un niveau de qualité élevé de prestations intégrant mieux les concepts du développement durable, doit faire de ces grands parcs d'activités, au besoin dotés d'un label d'intérêt international, des leviers d'attractivité pour la région, des gages de performance pour les entreprises, et répondre aux attentes des populations locales soucieuses de leur environnement.</p> <p>Dans l'agglomération, la structuration d'un « réseau » de parcs d'activité est souhaitable. En effet deux phénomènes majeurs sont observés dans le tissu urbain dense : la restructuration de sites d'activités [...] et la mutation avec maintien des activités et/ou tertiarisation accompagnée e densification. [...]</p> <p>La densification des zones d'activités économiques est elle-même à rechercher. [...] Cela peut alors se traduire par un recentrage de certaines activités (logistique, PME-PMI, haute technologie, etc.) dans le tissu urbain dense, le long des couloirs de développement et aux abords des gares.</p>	<p>L'intégration de l'artisanat dans cette nouvelle génération de zones d'activités est incontournable, notamment en intégrant mieux les concepts du développement durable.</p> <p>La constitution en réseau de ces parcs est également à rechercher afin de favoriser l'efficacité économique.</p>
4.2 Un système de transport porteur d'attractivité	132			
Optimiser le fonctionnement logistique métropolitain	135		<p>Dans ce contexte, l'optimisation du fonctionnement logistique francilien est nécessaire, à partir des principales composantes de la chaîne de transport : [...] - les centres de distribution urbains qui concernent la livraison des marchandises au cœur de la ville et doivent s'implanter au plus près des consommateurs</p> <p>- les plates-formes pour l'acheminement des matériaux de construction et l'enlèvement des déchets de chantiers, des déchets industriels, dont la pertinence repose également sur des implantations en zones urbaines.</p>	<p>Localiser les centres de distribution en centre-ville, dans un souci environnemental et au plus près des consommateurs, permettre l'accès des entreprises artisanales du bâtiment aux plateformes d'enlèvement des déchets de chantier</p>

Préserver la trame des centres de distribution urbains	140		<p>L'explosion des flux de marchandises se traduit par des envois de moins en moins lourds, plus nombreux, plus fréquents avec des livraisons le plus souvent jusqu'à la porte du client. Pour assurer le « dernier kilomètre » des livraisons, en cœur dense qui constitue le maillon le plus contraint des chaînes logistiques, le SDRIF affirme la nécessité de concevoir de nouveaux schémas de desserte, basés sur des centres de distribution et plates-formes localisés en zone urbaine dense au plus près des lieux de consommation. Dans le « dernier kilomètre » des marchandises, l'aménagement de l'espace urbain joue un rôle déterminant. En cas de réaménagement de l'espace urbain et plus particulièrement de l'implantation d'un transport en site propre, la réflexion sur l'acheminement des marchandises livrées doit être intégrée dès la conception du projet. Ainsi, les mesures nécessaires devront être prises pour préserver l'accessibilité des entreprises pendant et après les travaux par des aménagements urbains spécifiques.</p> <p>Pour les activités nécessitant des livraisons régulières et en quantité importante (bureaux, grandes et moyennes surfaces, etc), les PLU devront instaurer une obligation d'aménager des aires de livraison à l'intérieur de la parcelle. L'aménagement des aires de livraisons intégrées a comme objectif de limiter la saturation de l'espace public et de libérer des places de livraison en surface à destination de l'Artisanat et du petit commerce.</p>	Important en matière d'environnement pour les entreprises artisanales.
	140		<p>Pour jouer un rôle alternatif au mode routier dans l'approvisionnement de la ville mais également dans l'évacuation des déchets, et permettre une utilisation optimale pour les TPE du bâtiment, [les ports urbains et sites ferroviaires] devront être préservés, modernisés et mis en réseau grâce aux interfaces grâce aux interfaces entre domaines routiers, ferroviaires et fluviaux.</p>	
4.3 Valoriser les grands équipements attractifs				
Organiser l'implantation des grands centres commerciaux et multifonctionnels	145		<p>Malgré la crise économique qui sévit, de très grands équipements mêlant commerces, tourisme, loisirs ou encore culture, sont à prévoir à court ou plus long terme. C'est un levier d'attractivité pour la région Ile-de-France. La répartition spatiale des implantations commerciales représente un enjeu en termes de cohérence d'aménagement du territoire. C'est à ce titre que les décisions d'implantation de tels équipements devront s'appuyer sur une démarche concertée, privilégier des localisations déjà bien desservies par les transports collectifs, proposer des programmations adaptées qui ne devront pas déstabiliser l'offre commerciale existante et limiter les consommations d'espaces naturels et d'énergies.</p>	Attention à ne pas déstabiliser l'offre commerciale existante. Ces très grands équipements ne doivent, a priori, pas faire de concurrence aux entreprises artisanales.
	145		<p>Supprimer ce paragraphe : « L'implantation de nouveaux centres commerciaux régionaux d'échelle plus locale devra ainsi renforcer le maillage commercial régional en répondant à des exigences d'amélioration de l'accessibilité des habitants à une offre commerciale de qualité et de proximité. »</p> <p>Selon la zone de chalandise des équipements commerciaux,</p>	Point de vigilance : le développement des surfaces commerciales est déjà important. Elles concurrencent les activités de proximité dans un tissu peu dense déjà fragilisé et se font

			une concertation à l'échelle intercommunale sera privilégiée. Ainsi, la rédaction de nouveaux documents stratégiques est souhaitable : notamment les documents d'aménagement commercial (ou autres documents en fonction de l'évolution législative). Ces documents seront à intégrer à une réflexion globale en matière de développement urbain. Cette concertation devrait permettre de rationaliser la production de l'immobilier commercial et de maîtriser le développement anarchique des projets commerciaux.	également concurrentent entre elles. De plus, elles détériorent le paysage. Ainsi, il faut veiller à ne pas confondre offre de grands centres commerciaux et offre de proximité et de qualité
Enrichir et valoriser le dynamisme culturel francilien	145			Citer l'artisanat d'art, la restauration des monuments historiques
	160		L'exploitation de ces ressources, non renouvelables, alimente le marché régional de la construction (granulats et matériaux dits industriels), ainsi que le marché national, voire européen (matériaux industriels).	
	161		Pour limiter la dépendance vis-à-vis des autres régions, une diversification des matériaux employés pour la construction au niveau régional (bois, agromatériaux, terre) doit être privilégiée.	
	162		Les zones urbanisées constituent un bassin de gisement considérable en termes de ressources artificielles : déchets de démolition, mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (MIOM), recyclés d'enrobés, qui sont recyclés essentiellement dans les infrastructures routières. Il convient de pérenniser cette capacité de recyclage, par le maintien et la création d'installations de tri, de transit, de plateformes de recyclage au plus près des sites de production. <u>Lorsque la valorisation n'est pas possible, des lieux de stockage des déchets inertes (ISDI) seront à prévoir, en favorisant leur intégration paysagère.</u>	Thématique de l'éco-construction dans les activités artisanales du Bâtiment.
	162		Concernant l'approvisionnement en matériaux, <u>les sites de transformation des granulats</u> constituent le dernier maillon entre les carrières et les chantiers. Le maintien d'un maillage suffisant <u>de ces sites, en particulier de centrales à béton prêt à l'emploi</u> , est stratégique pour le développement de la région métropolitaine, en particulier pour celles qui sont embranchées sur le fleuve. Les péniches, chargées à partir de carrières proches de la voie d'eau, peuvent arriver directement dans le coeur de la métropole. Le réseau des installations de recyclage est également à développer. Concernant les déchets, si prévention et recyclage constituent les priorités, les installations de traitement et de stockage de déchets – issus des ménages, des activités économiques, des chantiers, etc. – sont néanmoins indispensables à une région durable et vivable. Ces installations ne sont pas, pour certaines, réparties de manière homogène sur le territoire, induisant un allongement des distances de transport, une concentration des impacts environnementaux sur certains territoires, des disparités territoriales mal vécues localement. Il importe de rééquilibrer le maillage du territoire régional de ces installations ; cela concerne particulièrement les installations de	Une entreprise du BTP des Hauts-de-Seine sur un chantier dans la Seine-et-Marne ne peut apporter les déchets au plus près de ce dernier...

			stockage de déchets non dangereux (ISDND), ainsi que les installations de stockage de déchets inertes (ISDI). En petite couronne, cela concerne également les déchèteries professionnelles dont la répartition est inégale et les conditions d'accès hétérogènes.	
5 Les Territoires d'Intérêt Métropolitain (TIM)	167			
5.4 Du canal de l'Ourcq à Clichy-Montfermeil : des potentiels de densification à recomposer en cœur d'agglomération	186	<u>Ce territoire est marqué par une grande hétérogénéité urbaine et économique, avec [...] des sites industriels (Placoplatre à Vaujours, écoactivités et gestion des déchets à Romainville et Bobigny), [...] une présence artisanale (pôle de Pantin) et commerciale (linéaire de l'ex-RN3, notamment à Bondy).</u>		Le pôle des métiers d'art de Pantin est un site privilégié de savoir-faire et de création.
	186		<u>Le secteur des éco activités est aussi très présent, avec plusieurs projets autour du traitement des déchets, et des transports de marchandises alternatifs à la route.</u>	Le traitement des déchets d'entreprises est important.
5.5 La vallée de la Marne : organiser les atouts pour ancrer un nouveau développement à l'Est				
Accompagner les mutations territoriales pour un développement durable du territoire				
Favoriser l'attractivité du territoire en structurant ses atouts	190		L'enseignement et la recherche publique sur la ville durable se concentrent à la Cité Descartes, avec pour mission de contribuer au développement des formations initiale et continue en <u>matière de construction, maintenance et services liés à la ville durable et au développement des écotecnologies urbaines.</u>	Le thème de l'éco-construction pourrait être développé avec les activités de sous-traitance dans le secteur du bâtiment répondant à ces nouveaux défis énergétiques.
5.9 Centre-Essonne-Seine-Orge : une polarité du sud francilien à conforter				
Valoriser le potentiel en équilibrant intensification et extension urbaine				
Concevoir le développement économique à une échelle plus large	203		<u>En lien avec le stade, une réflexion particulière doit être menée concernant les zones d'activités et les zones commerciales. Leur dynamisme et leur accès doivent être confortés, notamment en prévoyant leur densification. La création de nouvelles ZAE au sud de la Francilienne devra être étudiée à une échelle plus large afin d'en expertiser la faisabilité et les orientations, en complémentarité avec les zones existantes.</u>	L'implantation du Grand stade de rugby va entraîner une dynamique économique territoriale, voire une augmentation du prix du foncier. Bien intégrer les entreprises artisanales dans ces nouvelles ZAE.
5.11 La Défense – Boucle nord des Hauts-de-Seine : un pôle économique entre modernisation, densification et densification préférentielle				
	210		<u>Les projets urbains sont à concilier avec le maintien des activités productives du territoire et la diversification des activités (développement des TPE et PME) [...] Des sites dédiés à la logistique, à l'artisanat et à l'industrie sont à préserver et à développer [...]. Les PLU peuvent jouer un rôle prépondérant en limitant la constructibilité de certaines fonctions urbaines pour laisser développer les activités mentionnées ci-dessus.</u>	Développement et maintien des activités productives du territoire (notamment l'artisanat)

5.7 Confluence Seine-Oise : un pôle à constituer entre cœur d'agglomération et Seine Aval	215		Boucle de Chanteloup : création d'un parc économique dédié à l'éco-construction et aux écoactivités (écopôles de Triel-sur-Seine et de Carrières-sous-Poissy).	Opportunités pour les métiers du bâtiment (Cf. annuaire de l'éco-construction)
5.8 La Vallée aval de la Seine : un territoire interrégional de transition	217		L'émergence de nouvelles filières (services à la personne, écoconstruction, éco-industrie, agriculture, métiers du fluvial, etc) contribuant à la diversité des emplois doit être favorisée.	L'artisanat a un rôle important à jouer
5.14 Territoire de Parcs naturels régionaux franciliens				
5.14.1 L'enjeu principal pour les PNR est d'être conforté comme des territoires référents en matière d'aménagement durable des territoires	220	De ce fait, ce sont les pôles le plus importants, soit proches de l'espace urbain [...], soit pôles de centralité [...] qui doivent concentrer les efforts les plus importants [en matière de construction de logements]. Ces mêmes pôles, lieux centraux de bassin de vie, seront ainsi garants d'une mixité fonctionnelle basée sur le développement économique (petites ZAE, artisanat et commerces), l'économie résidentielle et l'implantation d'équipements de proximité.		Oui, mais ne pas limiter l'Artisanat aux territoires des PNR
	220		Le maintien d'une économie résidentielle orientée notamment vers un commerce artisanal de proximité sera mis en oeuvre et ce en fonction de l'accessibilité aux pôles de l'espace rural.	L'artisanat est une des composantes des activités de proximité.
	220	Les PNR sont, avant tout, des territoires de projet dynamiques, de recherche et d'innovation dont l'objectif est de valoriser les espaces naturels et patrimoniaux. À ce titre, les enjeux sont doubles : permettre l'accessibilité de ces espaces au plus grand nombre en développant les activités de tourisme et de loisirs, <u>en valorisant l'artisanat</u> , les produits du terroir, mais aussi développer des activités ou filières nouvelles liées aux espaces ouverts comme les agrimatériaux, les filières bois économes, le recyclage de matériaux, ou encore la gestion des carrières.		Oui, mais encore une fois ne pas limiter l'Artisanat aux territoires des PNR
Des secteurs spécifiques comme lieux privilégiés de mise en œuvre des enjeux du territoire.	221		<u>PNR Brie et Deux-Morin : [Ce projet d'échelle métropolitaine] devra porter des objectifs ambitieux afin de renforcer la diversité économique (industrie, services, commerces, artisanat, développement des télécentres), le développement du tourisme vert et la valorisation des grands équipements attractifs.</u>	Toute diversité économique doit intégrer l'artisanat.
Fascicule « Orientations réglementaires du projet de SDRIF 2013				
Préambule	6 et 7	[le SDRIF] détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.		Même remarque que précédemment
	25	<u>- renforcer les centres de villes existants et leur armature (transports collectifs, commerces, artisanat, espaces publics, etc.) ainsi que leur hiérarchisation aux différentes échelles (des centres de villes aux centres de quartiers), ce qui favorisera la diversité des fonctions et la densification des secteurs avoisinants.</u>		Oui, diversité fonctionnelle et densification doivent intégrer l'artisanat.
	26		Les conditions propices à la modernisation du parc de bureaux ou à la reconversion de bureaux destinés à d'autres usages, du fait notamment de leur localisation ou de leur obsolescence	La production de l'immobilier d'entreprises ne doit pas comporter uniquement des

			doivent être définies.	bureaux mais doit veiller également à intégrer des locaux d'activités pour les entreprises artisanales.
	26	Les projets urbains doivent intégrer des locaux d'activités de proximité aptes à recevoir les entreprises artisanales et de services, PME-PMI, accessibles et n'induisant pas de nuisances incompatibles avec la proximité de l'habitat.		Eviter d'associer dans une énumération des secteurs d'activités (exemple : services et artisanat) avec un type d'entreprises (PME-PMI)
	26		La vocation « activités », notamment industrielles, et artisanales de certaines grandes emprises doit être privilégiée, notamment en améliorant leur accessibilité et en les modernisant pour en faire des parcs de qualité, attractifs. Sont notamment concernées les anciennes zones industrielles ou les sites d'activités dont la localisation, à environ 10 km du centre de Paris et proche de l'A86, en fait des sites stratégiques pour le maintien d'un tissu de PME-PMI dans l'agglomération. Dans les zones urbanisées, le maintien de l'artisanat de Production et du Bâtiment sera encouragé selon les possibilités d'implantation : - zones habitées : activités de production et de bâtiment n'étant pas incompatibles avec la proximité de l'habitat. Afin de laisser la possibilité de construire des ateliers ou des lieux de stockage de petite taille, les documents d'urbanisme devront identifier des zones préférentielles d'accueil des activités artisanales. Dans ces secteurs, le règlement d'urbanisme doit être de nature à encourager l'installation et l'extension, même limitées à une certaine surface, des locaux artisanaux. Les parcelles actuellement occupées par des locaux artisanaux devront faire l'objet d'une protection ou d'une interdiction de changement de destination. - zones d'activités : les activités incompatibles avec la proximité immédiate de l'habitat. Les documents d'urbanisme doivent identifier et sauvegarder les zones d'activités existantes à destination de l'Artisanat par la création de zonages spécifiques pour les activités de production artisanale. Dans ces zonages, l'implantation d'autres fonctions urbaines que l'artisanat ou la petite industrie sera interdite ou limitée.	Importance des documents d'urbanisme et du zonage réglementaire pour l'implantation d'entreprises artisanales en zone dense.
	26		Les emplacements destinés aux commerces et à l'artisanat de proximité, voués à satisfaire prioritairement les besoins quotidiens, doivent être créés, maintenus et développés dans les espaces résidentiels, mais aussi dans les zones d'emplois et éventuellement dans les lieux de transit des populations. Ils seront adaptés à la nature et à l'importance de la chalandise ou des flux à desservir.	L'Artisanat est une des composantes des activités de proximité.
	26		<u>Les implantations commerciales diffuses, en particulier le long des axes routiers doivent être évitées et la multiplication des zones commerciales enrayée. Les implantations nouvelles seront donc orientées vers les zones existantes et déjà dédiées aux commerces. Les nouvelles implantations de surface importante doivent s'inscrire dans un projet urbain mixte. Elles ne doivent pas nuire au bon</u>	L'ancienne rédaction de la fin du paragraphe était préférable : Les nouvelles implantations dont la nature ou l'importance viendraient nuire au bon fonctionnement d'un pôle urbain limitrophe (dévitalisation)

			fonctionnement d'un pôle urbain limitrophe (dévitalisation commerciale par exemple).	commerciale par exemple) doivent être évitées. Faire le lien avec la p. 145 du fascicule « défis, projet spatial et objectifs »
Fascicule « Mise en œuvre du projet de SDRIF 2013 »				
Préambule	6 et 7	[le SDRIF] détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.		Même remarque de précédemment
1 La mise en œuvre des objectifs stratégiques régionaux				
1.1.2 La programmation des projets	18 à 22			La liste des projets pourrait être accompagnée d'une carte, éventuellement en fonction des échéances de réalisation.
1.2 Polariser : les moyens pour renforcer les centralités urbaines	27			
La nécessité d'une ambitieuse politique partenariale pour le logement	29 à 32			Les entreprises artisanales du bâtiment étant partie prenante de la production de logements, il est primordial d'associer les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, représentantes de ces entreprises, à cette synergie d'acteurs qui œuvrent en faveur de l'habitat. Les entreprises artisanales du bâtiment devront anticiper dans les années à venir l'augmentation du nombre de chantiers et l'adaptation des pratiques et des formations aux objectifs du développement durable.
	32	Dans le champ plus large du logement des jeunes, il s'agirait d'étendre l'offre en faveur des apprentis et des jeunes travailleurs, et de créer des places nouvelles en internat pour les lycées.		oui
La mixité des quartiers par les services et équipements				
Promouvoir un meilleur équilibre emplois, logements et équipements publics	33		Les collectivités exemplaires en matière de création de logements, et notamment de logements sociaux, doivent pouvoir être soutenues par la puissance publique pour bénéficier des actions en faveur du développement économique et de la création d'emplois.	Les entreprises artisanales, pourvoyeuses d'emplois, sont à implanter en complément de ces zones d'habitat, notamment habitat social pour favoriser la mixité fonctionnelle et impulser un développement économique.
Favoriser des projets urbains novateurs	33	L'échelle du quartier ou de l'opération d'aménagement permet une programmation cohérente dans un objectif de mixité fonctionnelle : offre diversifiée de logements, bureaux		Tout à fait, l'artisanat est nécessaire à l'objectif de mixité fonctionnelle

		et locaux à usage professionnel, commerces, artisans, équipements scolaires de la petite enfance, etc.		
Structurer des projets complets autour des lycées et des centres d'apprentissage	35	<u>La réussite pour tous et la lutte contre le décrochage scolaire passent par une offre de formation plus équilibrée et adaptée aux spécificités de chaque territoire, intégrant les lycées et les CFA dans une logique de projet.</u>		
Innovation et développement économique				
Optimiser les capacités de recherche et d'innovation	37		Pour cela, il faudrait encourager la coordination de ces acteurs pour promouvoir un écosystème économique performant. La convergence des politiques publiques ciblant le soutien à l'innovation et la mise en réseau des entreprises et des structures de recherche et d'innovation, apparaît nécessaire.	Il serait pertinent que la CRMA et les CMAAd soient intégrées à ce nouveau réseau d'acteurs œuvrant pour la création et le renforcement d'un « écosystème économique performant ».
Ecoparcs et ecopôles	38		Dans le cadre de la mise en oeuvre du SDRIF, des zones d'activité économique (ZAE) à forte ambition écologique (éco parcs) et des éco pôles (ZAE dédiées aux entreprises du secteur des éco-activités) feront l'objet d'investissements réguliers, tant en termes de développement que de promotion nationale et internationale. [...] Un pilotage coordonné se fixe comme objectif de favoriser la mutation des ZAE en éco parcs et le développement d'une offre foncière dédiée aux éco-activités en soutenant leur densification pour limiter le mitage des terres agricoles et encourager la résorption des friches. [...] La mise en place d'un observatoire (ou des observatoires locaux) permettant de recenser l'offre foncière et immobilière régionale structurante.	Positif pour les entreprises artisanales dans les éco-activités (bâtiment...)
Proposer une offre foncière et immobilière de qualité adaptée aux besoins des entreprises et aux enjeux métropolitains	40		Les outils d'accompagnement économique (incubateurs, structures de maturation, grands lieux intégrés d'innovation, pépinières, hôtel d'entreprises, locaux d'activités, éco-parcs et ecopôles) participent au dynamisme régional et contribuent notamment à générer des activités nouvelles. L'objectif de la Région est de stimuler ce foisonnement, de favoriser la création d'entreprises et d'emplois et d'accompagner le maintien et l'ancrage de ceux-ci sur le territoire francilien. [...] Ainsi, pour affirmer le rôle de l'agglomération centrale dans l'écosystème économique francilien et celui des territoires moteurs de développement, la Région renforce son soutien aux incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises et éco parcs et ecopôles d'intérêt régional, qui jouent un rôle déterminant dans l'éclosion de nouvelles entreprises d'une part et dans l'attractivité francilienne d'autre part.	Oui. Bien intégrer les besoins en termes d'immobiliers des entreprises artisanales dans l'aménagement de ces structures (ateliers, show-rooms, réserves, bureau...)
	40		Dans ces différents domaines, une gouvernance d'échelle régionale de coordination et de structuration des ressources, souvent trop dispersées, des différents acteurs régionaux, au premier rang desquels l'Agence régionale de développement (ARD), le réseau régional des pépinières d'entreprises P3Mil, et	Le réseau de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) et les huit Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales

			locaux (agences de développement départementales et locales, chambres consulaires) serait nécessaire pour oeuvrer en faveur du développement économique, de manière à optimiser les financements et gagner en efficacité d'action.	(CMA) sont aussi bien des acteurs régionaux que locaux (comme les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres d'Agriculture).
1.3 Préserver : les outils pour concilier aménagement et environnement	49		<p>La directive-cadre sur les déchets de 2008 fixe la hiérarchie des priorités de gestion:</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévenir la production de déchets (réduire les quantités et la nocivité); • préparer les déchets en vue de leur réutilisation (sans transformation); • les recycler (nécessite une transformation); • les valoriser (notamment matière et énergétique); • les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement. <p>La Région a approuvé trois plans régionaux d'élimination des déchets qui fixent des objectifs pour 2019 en matière de prévention, de recyclage et de valorisation et encadre le développement des capacités des installations:</p> <p>le PREDMA pour les déchets ménagers et assimilés (5,6 Mtonnes en 2009), le PREDD pour les déchets dangereux (850000 tonnes), et le PREDAS pour les déchets des activités de soins (33000 tonnes).</p>	
	49		<p>De plus, la Région a en charge l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantier issu du BTP (PREDEC). Ce plan traite des 23 millions de déchets inertes, non dangereux et dangereux, générés annuellement par ce secteur d'activité. Suivant le principe de proximité, il prend en compte les problématiques de prévention, de recyclage, de traitement et stockage et leurs impacts environnementaux et paysagers. De par ses objectifs de construction en logements, équipements et infrastructures, la mise en oeuvre du SDRIF aura pour incidence directe une augmentation sensible de la production de déchets du BTP. La prise en compte de cet enjeu dans les réflexions en amont du Schéma directeur et des documents d'urbanisme locaux constitue une réponse transversale à cet enjeu régional.</p>	Thématiques de la prévention et de la valorisation des déchets d'entreprises artisanales et de chantiers du Bâtiment.
			<p>Pour accompagner l'atteinte des objectifs des plans, la Région a approuvé une stratégie d'intervention sur la prévention des déchets, le Plan régional de réduction des déchets (PREDIF), et un dispositif de soutien qui met en avant des filières « prioritaires » à développer pour les déchets organiques (méthanisation) et les déchets du BTP. Ces actions se font en partenariat avec l'ADEME, et l'appui de l'ORDIF, et les services de l'État pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement durable.</p>	
2 Une stratégie renouvelée de dialogue partenarial pour la transformation du territoire régional				
2.2 Articuler efficacement planification et programmation				
L'offre d'ingénierie				

Mobiliser et coordonner l'offre d'ingénierie pour mettre en œuvre le SDRIF	71			Dans la légende des sigles, corriger : - CRMA : Chambre régionale de métiers et de l'artisanat - Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales (CMA).
Evaluation environnementale				
Préambule	8 et 9	[le SDRIF] détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.		Même remarque de précédemment
2. Objectifs du SDRIF et articulation avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement				
2.2 Respect des engagements en matière de protection de l'environnement et articulation du SDRIF avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement				
Les autres problématiques				
Prévention et réduction des déchets	42-43		<u>Pour répondre aux impératifs en la matière, la région Île-de-France, à qui incombe la compétence en matière de planification « déchets » depuis 2004, s'est, quant à elle, engagée dans l'élaboration de plusieurs plans régionaux (PREDMA, PREDD, PREDAS) pour optimiser leur gestion et favoriser leur prévention. La Région s'est également portée volontaire en novembre 2009 pour signer avec l'ADEME un accord-cadre 2010-2014 pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan régional de réduction des déchets (PREDIF), adopté le 24 juin 2011. Enfin, un Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du Bâtiment et des travaux publics (PREDEC) est actuellement en cours d'élaboration. Il rappelle l'importance de maintenir et de créer de nouvelles installations de tri-transit et des plateformes de recyclage au plus près des sites de production (principe de proximité), tout comme d'équilibrer sur le territoire l'implantation des installations de traitement et de stockage de déchets.</u>	Thématiques de la prévention et de la valorisation des déchets d'entreprises artisanales et de chantiers du Bâtiment.
4. Etat initial de l'environnement, son évolution tendancielle et analyse des incidences notables prévisibles du SDRIF sur l'environnement				
4.1 Un climat tempéré, marqué par des phénomènes d'îlots de chaleur urbains				
Analyses des incidences notables prévisibles du SDRIF sur le climat et son évolution				
Émissions de gaz à effet de serre	71		<u>Le projet de SDRIF vise un développement ambitieux de la région Île-de-France, susceptible d'accroître les émissions de gaz à effet de serre régionales: [...]porté par un accroissement significatif de la construction de logements et de locaux</u>	Importance des éco-activités et de l'éco-construction.

			<u>d'activités ainsi que par le développement de nouveaux réseaux d'infrastructures de transports collectifs, susceptibles de consommer de l'énergie d'une part pendant leur phase de construction (par exemple, la mobilisation des ressources en matériaux franciliens alternatifs aux granulats, éloignés des voies d'eau ou des voies ferrées, est susceptible de générer des transports routiers émetteurs de GES), d'autre part pendant leur phase de fonctionnement (estimation des besoins en électricité pour le fonctionnement du métro automatique du Grand Paris Express);</u>	
4.4 un cadre de vie spécifique soumis à des risques et à des nuisances				
Une très forte production de déchets	148		<u>En termes de tonnage, les déchets de chantiers du BTP constituent le gisement le plus important à l'échelle francilienne avec une production annuelle estimée à plus de 25millions de tonnes. Ils représentent près des deux tiers du gisement global de déchets. Ils sont caractérisés par près de 90% de déchets inertes dont les modalités de collecte et de traitement sont distinctes et souvent moins contraignantes que les déchets non dangereux et à fortiori que les déchets dangereux. Les déchets de chantier proviennent pour 60% d'entre eux des travaux publics et pour 40% du bâtiment, avec des disparités régionales de par les différences de densité et de fréquence du renouvellement du parc immobilier et du réseau routier notamment. Le profil en matière de production de déchets de la région Île-de-France est ainsi assez singulier. On constate une plus forte production de déchets issus du BTP et une plus faible production de DMA (déchets ménagers et assimilé) par rapport à la France entière.</u>	La densité et l'intensité urbaine, explique une relativement plus grande production de déchets du BTP.
	149		<u>La connaissance des déchets d'activités économiques est encore lacunaire de par la grande diversité des producteurs (industrie, commerces, services, BTP, etc.) et d'accessibilité des informations quant au traitement, dans un contexte économique de forte concurrence. Si l'on écarte les déchets de chantier du BTP, le gisement de déchets d'activités économiques (DAE) non dangereux est d'environ cinq millions de tonnes. Il est constitué majoritairement de déchets du commerce (gros et détails) soit près de 60% et à part quasiment égale par l'industrie (22%) et les services (20%). Les déchets des activités du BTP, très pondéreux puisqu'à 90% constitués d'inertes (terres et matériaux de terrassement non pollués, pierres, bétons de démolition, verre, briques, mélanges bitumineux ne contenant pas de goudrons, etc.) sont collectés, traités et donc également étudiés distinctement des autres activités.</u>	Importance du développement de la connaissance des déchets d'activités économique dans leurs différentes formes : BTP, commerce de gros et détail, industrie, services...
5.2 Justification des choix du SDRIF en matière de niveau global de développement urbain régional				
Justification en matière de construction de logements et de locaux d'activités				

Carte de destination générale des différentes parties du territoire

				<p>Améliorer la lisibilité, en faisant figurer notamment les limites des départements sur la carte générale.</p> <p>Les légendes des infrastructures de transport existantes et en projet ne sont pas assez distinctes, même si un travail a été réalisé au niveau de la différenciation des gares existantes et en projet.</p> <p>La différenciation des pastilles (espaces urbanisés, nouveaux espaces d'urbanisation) a été améliorée mais pourrait l'être davantage.</p>
--	--	--	--	--